

Rentrée des classes

Argancy 2011



CM1/CM2



CE1/CE2



CE2/CM1



CP/CE1



Moyens
Grands



Petits
Moyens

Octobre 2011

N° 65



Sommaire

Edito	3
Conseil municipal du 17 juin 2011	4
Conseil municipal du 22 juillet 2011	5-6
Conseil municipal du 17 août 2011	7-9
Travaux	10
Communauté de Communes	11

Vivre à Argancy

Visite des jardins de Bitche	12
US Argancy fête des 75 ans	13
50 ans de mariage	13
90 ans	13
Fête patronale	14
Communions	14
Nouveau prêtre	14
Travaux d'été	15

Groupe scolaire

Fête de l'école	16
Brevet de natation	16
Remise des dictionnaires	17
Classe verte en Périgord noir	18
Anaïs et Vincent quittent l'école	19
Rentrée des classes	20

Les dates à retenir

Brioche de l'amitié	21
Troc aux plantes	21
Messes	21
Maisons fleuries	21
Animation à la bibliothèque	22
Repas des Anciens	22
Saint Nicolas	22

Environnement

Généreuses plantations	23
Aménagement des étangs	24
Réglementation des étangs	25
Arrêté municipal	27

A savoir

Le gazon est toxique pour les animaux	27
Ramassage des ordures ménagères	27
Vos lunettes ont du coeur	28
Aides à l'isolation des maisons	28
Police municipale	28
Objets perdus	29
Inscriptions sur les listes électorales	29
Conciliateur de justice	29
Permanences médicales	30
Etat civil	31
Manifestations des associations	32



Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Actif au sein de plusieurs commissions municipales, deux d'entre elles m'occupent plus particulièrement : Urbanisme et Environnement/Energies renouvelables.

Les deux notions sont d'ailleurs souvent intimement liées : par exemple, la salle « multi-activités / boulodrome » en cours de réalisation pour laquelle une prise en compte forte des notions environnementales allant au-delà des normes minimales a été voulue.



Concernant l'Urbanisme, afin que nos villages restent à taille humaine, afin que l'ambiance y demeure paisible et conviviale, l'équipe municipale s'était engagée à limiter le nombre de constructions neuves à 120 sur tout le mandat.

A ce jour, 31 permis de construire ont été accordés, y compris ceux du lotissement dit « ALEM ». Suite à la modification de notre POS rendant obligatoires deux places de parking par logement au lieu d'une, les rénovations d'anciennes fermes pour y construire des appartements ont considérablement ralenti.

Nous ne voulons pas que nos villages deviennent une cité dortoir !

Pour ce qui concerne l'Environnement, outre le dossier lourd, en cours, d'aménagement en « Espace Naturel Sensible » d'une partie de nos étangs, le dossier du mur anti-bruit est, comme vous le savez sûrement, bouclé financièrement et le chantier démarrera d'ici octobre. Encore un peu de patience à nos concitoyens gênés par les nuisances de l'A4.

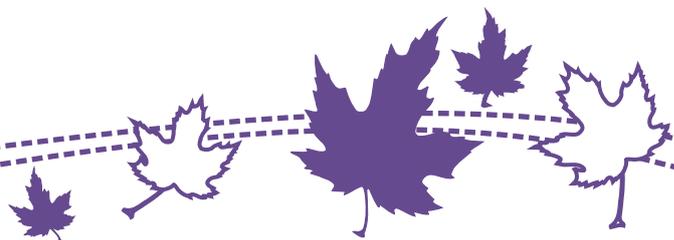
Egalement, je tenais ici à rendre hommage à nos ouvriers communaux et notamment leur chef, Cédric FONCIN, qui ont à cœur de respecter ces notions environnementales par de multiples actions quotidiennes comme la récupération d'eau de pluie, l'usage très limité de désherbant, l'utilisation de plantes vivaces plutôt qu'annuelles, économie d'eau grâce au paillage etc. Respectons leur travail et faisons-le respecter !

Enfin, bonne rentrée à tous les jeunes de nos villages et bon courage à leurs parents !

En cette période difficile pour beaucoup de Français, notre société a plus que jamais besoin d'École. Car le savoir, les compétences que l'on y acquiert sont les meilleures armes anti-crise. « Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple » (Georges DANTON)

Nicolas FREY
Conseiller municipal





Election des sénateurs de la Moselle

Par arrêté n° 2011-DLP/1-222 du 23 mai 2011 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue des élections des sénateurs dans le département de la Moselle le 25 septembre 2011, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les délégués et les suppléants doivent être élus au sein du conseil municipal.

Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de délégués à élire : 3
Nombre de suppléants à élire : 3

Nombre de votants : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13



Monsieur le Maire annonce le résultat des élections :

Candidats au poste de délégués :

- HENON-HILAIRE Fabrice 12 voix
- ROZAIRE Patrick 11 voix
- VETZEL Jean-Paul 10 voix
- SANT Giorgio 3 voix
- CONTER Evelyne 2 voix
- MARTIN Roland 1 voix
-

Les délégués élus sont :

- HENON-HILAIRE Fabrice
- ROZAIRE Patrick
- VETZEL Jean-Paul

Candidats au poste de suppléants :

- FREY Nicolas 12 voix
- RENOUF Fabrice 12 voix
- SPIRCKEL Patrick 11 voix
- LESAGE Justin 1 voix
- PERRIN Marie-Thérèse 1 voix
- CONTER Evelyne 1 voix

Les suppléants élus sont :

- FREY Nicolas
- RENOUF Fabrice
- SPIRCKEL Patrick





Décisions modificatives de crédit

Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16, vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 dépenses imprévues, le Maire d'Argancy décide d'affecter à l'article 2313 opération 260 insuffisamment doté les crédits suivants.

Décision modificative de crédit n° 2

Section investissement Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
2313-260	Aménagement locaux associatifs (ex presbytère)	+ 3700 €
020	Dépenses imprévues	- 3700 €
	Total	0

Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, mandaté par Monsieur le Maire, soumet à l'approbation du conseil municipal un tableau présentant les décisions modificatives de mise à jour du budget municipal.

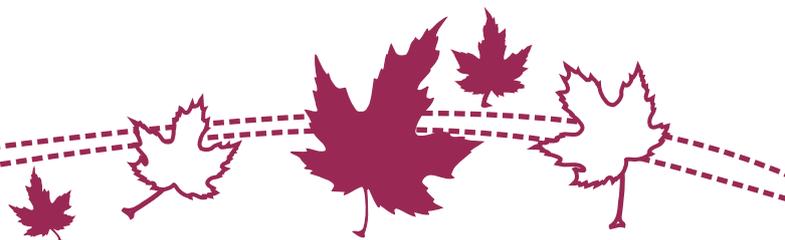
Décision modificative de crédit n° 3

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
023	Virement à la section investissement	418 000 €	7322	Dotation Solidarité Communautaire	448 000 €
60631	Fournitures d'entretien	- 5 000 €			
60632	Fournitures de petit équipement	5 000 €			
022	Dépenses imprévues	30 000 €			
	TOTAL	448 000 €		TOTAL	448 000 €

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
205	Concession, brevet, licence	1 000 €	021	Virement à la section fonctionnement	418 000 €
2111	Terrains nus (le long du ruisseau + frais)	6 000 €			
21571	Matériel roulant	20 000 €			
21578	Matériel et outillage de voirie	6 000 €			
2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 700 €			
2312	Terrains	4 000 €			
2313	Constructions	- 5 000 €			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	40 000 €			
2313-267	Fresque mur anti-inondation	10 800 €			
2115-271	Opérations immobilières	350 000 €			
020	Dépenses imprévues	7 200 €			
2313-041	Construction-opérations patrimoniales	5 000 €			
	TOTAL	418 000 €		TOTAL	418 000 €

Il est également présenté l'intégration de ces modifications dans le budget municipal 2011, section fonctionnement et section investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives de crédit et charge Monsieur le Maire de la mise à jour du budget communal 2011.



Construction du boulodrome et de la salle d'activités

Monsieur Edmond SPEYER, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres émis pour la construction de bâtiments comprenant un boulodrome couvert et une salle d'activités.

Lots retenus par la commission d'appel d'offres :

N° du lot	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant HT
1	Démolition	XARDEL à Pompey	6 200,00 €
2	Terrassement	COLAS à Marly	123 276,51 €
3	Maçonnerie - gros oeuvre	KOPO à Fameck	120 599,26 €
11	Electricité	ELE Bâtiment à La Maxe	29 443,00 €
12	Carrelage-faïencerie murale	IDEE CARRELAGE à Corny/Moselle	9 043,36 €
14	Peinture	EGP LAVIGNE à Amanvillers	2 706,01 €

Lots soumis à une deuxième consultation pour des raisons de réponses non conformes ou insuffisantes :

N° du lot	Désignation du lot
4	Charpente bois - ossature bois - bardage
5	Couverture - étanchéité
6	Menuiseries extérieures
7	Menuiseries intérieures bois
8	Doublage - plafonds - cloisons
9	Sanitaires
10	Chauffage - ventilation

Concernant le lot 13 « revêtement de sol », la commission propose au conseil municipal de rester sur sol surfacé par l'entreprise devant réaliser le gros œuvre. Ce lot 13 est donc annulé.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité moins 2 abstentions, les propositions de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots retenus et le mandate pour effectuer les reconstructions des lots non attribués.

Embauche d'un apprenti

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'embaucher un apprenti pour le former et lui permettre d'obtenir le CAP de paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques. Pour cela, Monsieur le Maire propose la création d'un poste permettant cette embauche :

- Apprenti paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques
- Durée 2 ans
- Maître de stage : le responsable des services techniques municipaux

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'apprenti ainsi présenté et charge Monsieur le Maire d'embaucher l'apprenti qui souhaite suivre cette formation aux conditions d'une convention à rédiger et signer par les deux parties.





Modification du POS

La commune d'Argancy souhaite adapter le projet de construction de logements seniors, communaux et bibliothèque à son POS en vigueur. Pour ce faire, il convient de procéder à une modification de celui-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure de modification du POS et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier permettant l'enquête publique à organiser.

Travaux de réparation

Monsieur Jean-Paul VETZEL propose deux devis au conseil municipal pour les différents travaux à réaliser sur la commune, à savoir :

- réfection des allées du cimetière
- aire de jeux à Ruyg
- reprise des eaux pluviales de la voirie devant entrée particulier à Ruyg
- aménagement d'une rampe accès handicapé (presbytère) rue de l'Eglise
- déplacement barrière aux étangs et remise à niveau de 2 avaloirs
- aménagement de passage rue des Pinsons
- réparation de caniveaux et avaloirs rue des Pinsons

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise STRADEST pour effectuer les travaux pour un montant de 58 304,85 € HT et charge Monsieur le Maire de lancer les travaux.

Appel d'offres pour les travaux d'aménagement écologique des gravières d'Argancy

Monsieur le Maire donne le résultat de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert, lancé pour les travaux d'aménagement écologique – ENS Gravières d'Argancy.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres :

- entreprise SAS BERTRAND (Sylvatech) à Solgne pour un montant de 59 806 €HT

Après vérification des documents, adressés par l'entreprise, par le Bureau d'Etudes ESOPE et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de celle-ci.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise SAS BERTRAND de Solgne pour les travaux d'aménagement écologique et charge Monsieur le Maire de signifier le marché à l'entreprise et de faire réaliser les travaux comme prévu.



Avenant n°3 groupe scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 3 correspondant à une remise commerciale, à savoir :

Marché : rénovation du groupe scolaire, dont le titulaire est l'entreprise EPRS à Woippy.

• Montant du marché initial	30 028,55 € HT
• Montant de l'avenant n° 1	+ 19 911,00 € HT
• Montant de l'avenant n° 2	+ 2 665,00 € HT
• Montant de l'avenant n° 3	- 3 393,00 € HT
	<hr/>
• Nouveau montant du marché	58 999,71 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 3 du marché «rénovation du groupe scolaire» et charge Monsieur le Maire de son application.



Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle sur la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, dans le cadre de son volet consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité (objectif : achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale de notre pays). A cet effet, un projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale a été élaboré par le Préfet.

Après délibération, le conseil municipal :

- maintient la décision de conserver l'ensemble de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz avec Hauconcourt, à l'unanimité, décision que le conseil municipal avait déjà prise lors de son conseil municipal de février 2011 à l'unanimité moins une abstention,
- refuse le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet de la Moselle, par 13 voix pour et 2 voix contre,
- refuse toute adjonction avec Metz Métropole, par 14 voix pour et 1 refus de vote,
- se réserve le droit de proposer une autre alliance si le projet venait à évoluer à l'encontre des intérêts des communes, toujours dans l'esprit de la loi visant à instaurer ou maintenir la cohérence d'un territoire intercommunal solidaire où sont préservés les intérêts communs et le développement des plus petites communes, par 13 voix pour et 2 abstentions.



Zone d'activités d'Argancy/Chailly-les-Ennery

Suite à la pétition circulant dans la commune, Monsieur Nicolas FREY, conseiller municipal, soumet au conseil une proposition de motion concernant la zone d'activités d'Argancy/Chailly-les-Ennery.

« Le 29 juin 2011 s'est tenu, à l'initiative de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, une réunion en mairie de Chailly-les-Ennery au sujet de la réalisation éventuelle de la zone d'activité d'Argancy/Chailly-les-Ennery.

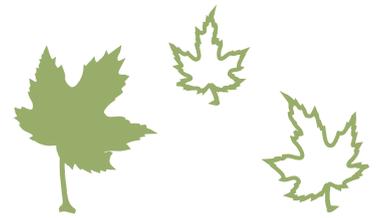
Le terrain qui serait concerné par cette zone avait été mis en réserve au milieu des années 1970, lors de la création de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz.

Or, suite à la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 et le décret du 28 janvier 2011, faisant obligation d'arrêter un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) d'ici le 31 décembre 2011, plusieurs possibilités quant à l'avenir de la Communes de Maizières-les-Metz ont été avancées et sont en cours de discussion.

Le conseil municipal d'Argancy s'est déjà exprimé officiellement sur le sujet, en émettant notamment un avis très négatif sur certains schémas proposés (par exemple : l'intégration de la Communes de Maizières-les-Metz à Metz Métropole).

En conséquence, tant que le nouveau schéma départemental n'est pas définitivement arrêté, le conseil municipal ne souhaite pas procéder à la révision du POS, préalable incontournable à la réalisation de cette zone d'activités. »

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, approuve cette motion.



Convention d'accès à la Moselle pour les pêcheurs

À la suite de la décision de fermer le site des étangs à toute circulation de véhicules, sauf accès aux étangs privés, une discussion s'est engagée avec le représentant de l'Association des Pêcheurs « Groupement de la Vallée de l'Orne et Conroy » notamment pour définir les modalités d'accès des pêcheurs aux berges de Moselle.

Après discussions et visite sur le site, il est envisagé de retenir les principes suivants :

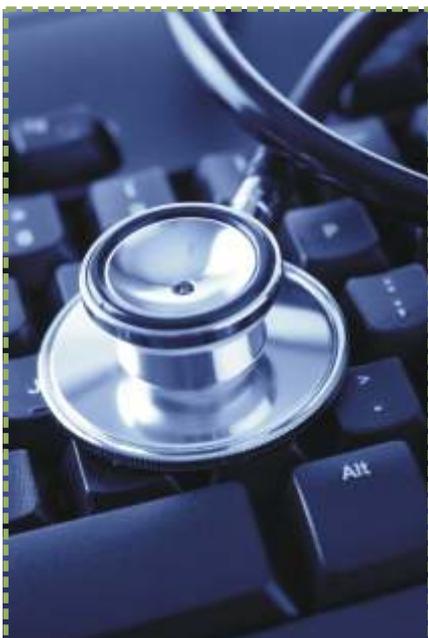
- autorisation d'accès pour les pêcheurs, titulaire de la carte de pêche et du badge retiré en mairie, pour le seul dépôt de matériels de pêche au bord de la Moselle,
- après ce dépôt, retour au parking en dehors du site fermé à la circulation,
- étude de la création d'un site (rampe) de mise à l'eau des barques sous le pont de l'autoroute A4,
- après mise à l'eau, retour parking cimetière.
- Pour l'étude et, le cas échéant, la construction d'une rampe d'accès à l'eau, l'Association engage les démarches auprès de Voies Navigables de France pour recueillir les autorisations administratives nécessaires. Les Voies Navigables de France ont été saisies le 25 juillet 2011 d'un dossier présenté par l'Association.



La mise en œuvre de ces mesures fera l'objet de la rédaction d'une convention bipartite pour une durée, dans un premier temps, de 6 mois.

Le respect de la convention et des règles de circulation/stationnement sera assuré par le Garde-Pêche et la Police Municipale.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des principes développés ci-dessus.



Contrat de maintenance informatique

Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller municipal, propose au conseil une modification du contrat de maintenance informatique. Depuis 2008, seule la mairie disposait de ce contrat et souhaite l'étendre à tout le parc informatique de la commune (mairie, ateliers municipaux, bibliothèque, groupe scolaire et périscolaire).

La Société MALISAN soumet la modification de son contrat pour un montant HT annuel de 3 590,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette extension de contrat de maintenance et autorise Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice, Adjoint au Maire, à signer celui-ci.

Travaux

Voiries



Réfection de la rue aux Champs



Réfection de la rue de la Côte

Equipements sportifs



Installation d'un but de handball

Eclairage public



Les lampadaires rue des Mésanges ne se fabriquant plus ont été remplacés par des lampadaires à économie d'énergie comme ceux du lotissement de la Chapelle.



Installation d'un panneau de basket



La peinture du mur anti-inondation côté tennis est terminée

La position du Conseil Municipal face à la nouvelle loi

Pour mémoire, la Commune d'Argancy, lors de son Conseil municipal du 04 février 2011, avait ouvert le débat sur l'avenir de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, après avoir immédiatement pris la mesure du nouveau dispositif légal issu de la Loi du 16 Décembre 2010, destinée à assurer notamment la continuité territoriale et la solidarité financière entre collectivités.

- A l'unanimité, un mandat très précis avait été confié à nos représentants, dont l'un est Vice-Président à la Communauté de Communes, à savoir, œuvrer sans concession pour le maintien de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz en l'état, en y ajoutant la Commune d'Hauconcourt, solution qui respectait scrupuleusement le dispositif légal.

De plus, une motion (publiée dans le Bulletin municipal du mois d'avril) avait été adressée immédiatement à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et à tous les Maires de la Communauté de Communes pour les inciter à une démarche analogue.

Notre prise de position forte exprimait un refus catégorique et sans concession que les intérêts des habitants d'Argancy, Olgy, Ruggy soient bradés sur l'autel d'une réforme, qui ne présente strictement aucun intérêt pour la pérennité et le développement de la Commune.

Nous proposons une seule solution et d'évidence :

- ACCEPTER l'adhésion de la Commune d'Hauconcourt à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz : la cohésion et la continuité territoriale étaient ainsi définitivement assurées, conformément à la Loi ;
- MAINTENIR et SAUVEGARDER la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz,
- PRESERVER la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz qui a fait la preuve de la qualité de sa gestion aux services de ses habitants, de sa capacité à assurer des financements importants à l'ensemble des Communes adhérentes et à leur offrir de réelles perspectives de développement ;
- REFUSER d'être les banquiers des autres Communautés de Communes
- REFUSER de financer les graves erreurs politiques d'autres.
- Comme prévu par le dispositif légal, courant mai, le Préfet a proposé un projet de schéma départemental de la coopération intercommunal qui, bien que préservant la Communautés de Communes de Maizières-lès-Metz, y ajoute la Communauté de Communes du Pays de Pange, dont sont soustraits les Communes de Coincy et Montoy-Flanville, la Communauté de Communes du Haut Chemin (Vigy), les Communes de Hagondange, Hauconcourt et Talange.

Il convient malheureusement de déplorer l'absence de démarche commune de toutes les Communes concernées de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz pour sauvegarder le périmètre actuel, en y ajoutant la Commune d'Hauconcourt, condition suffisante pour le respect de la Loi.

La principale Commune, Maizières-lès-Metz, rejettera le projet de schéma préfectoral ainsi présenté, proposera un regroupement avec toutes les localités du Sillon mosellan (pour quelle raison ?), voire à défaut de mise en œuvre de cette solution, accepterait de rejoindre la Communauté d'agglomération de Metz Métropole !

L'ensemble des Communes concernées, dont Argancy, devait donner un avis consultatif sur le projet de schéma préfectoral avant le 19 août 2011.

Lors de sa réunion du 17 Août 2011, le Conseil Municipal va ainsi officiellement et à la majorité rejeter le projet de schéma départemental présenté par le Préfet.

En effet, le projet présenté modifie le périmètre actuel, ne correspond pas à la volonté de conserver la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz en l'état, en y ajoutant la Commune d'Hauconcourt et surtout ne respecte pas la position du Conseil Municipal exprimé dès le 04 février 2011, seule position qui assure aux habitants la sauvegarde légitime de leurs intérêts.

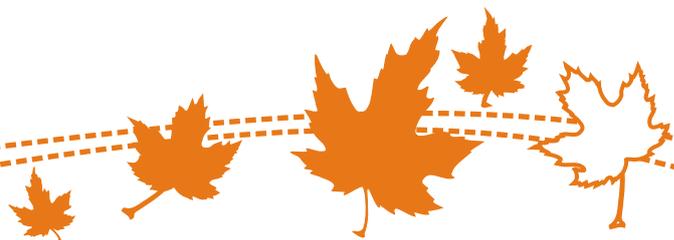
Le Conseil constate qu'aucun élément d'information fiable, dénué de toute manœuvre politique ou politicienne, aucune raison objective, justifiée, motivée n'est fournie pour tenter de soutenir la disparition en l'état de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, telle que voulue par le Préfet.

Le Conseil municipal réaffirme fermement et à la majorité son refus catégorique d'intégrer la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, situation qui, sans doute, sur le plan fiscal et pour les recettes de la Commune, serait particulièrement préjudiciable aux intérêts des habitants.

Le Conseil confirme sans réserve sa décision de refus de modification du périmètre de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, tel qu'il existe à ce jour et qui assure la prise en compte des intérêts des Communes rurales ou péri-urbaines, des recettes importantes pour les Communes, une fiscalité contenue.

Sauf à ce qu'il soit démontré l'équivalence des avantages, le Conseil n'entend pas étudier d'autre solution ou autre projet de schéma départemental qui conduirait à la disparition de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, à la remise en cause des intérêts de la Commune d'Argancy, Olgy, Ruggy et de l'ensemble de ses habitants.

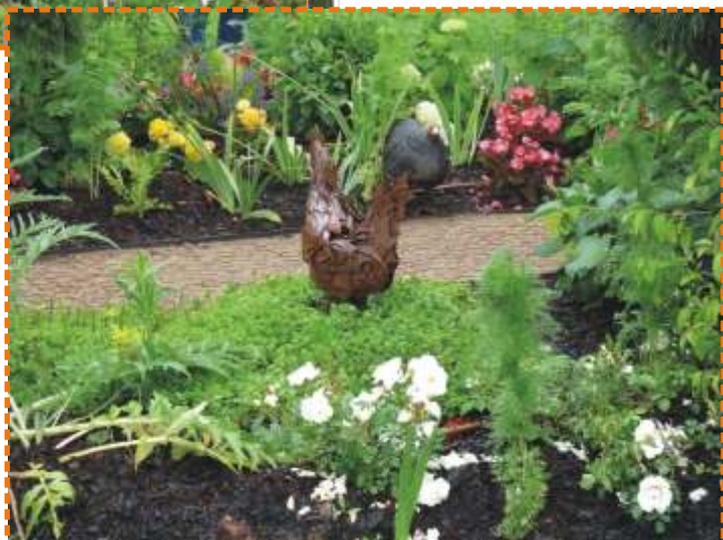




Visite des jardins de Bitche et du moulin de la Blies

Cette année encore, la municipalité en partenariat avec le jury des maisons fleuries a proposé le 16 juin dernier une visite de jardins.

Une cinquantaine de personnes ont découvert à Bitche le jardin de la Paix et le festival des « Jardins en troc ». L'après-midi fut réservé au Moulin de la Blies, la visite de l'unique musée des techniques faïencières de France et le jardin des Faïenciers. Ce dernier a d'ailleurs été particulièrement apprécié par les participants. L'alliance du minéral, du végétal et de l'eau en fait un site original. Un petit bémol cependant, la pluie était au rendez-vous, ce qui a permis de faire l'acquisition de jolis parapluies fleuris qui se mariaient parfaitement au paysage.



L'US Argancy fête ses 75 ans



Le 75^{ème} anniversaire de l'US Argancy s'est déroulé sous un soleil radieux. De nombreux anciens avaient répondu favorablement à l'invitation envoyée par le comité actuel. Certains n'ont pas hésité à faire des kilomètres pour retrouver les anciens joueurs notamment Julien CHLOSTA dit « bijou » qui a

coaché durant de longues années. Didier GOUJON a retracé la vie du club devant les anciens présidents, membres du comité, entraîneurs et arbitres. Le soir, un repas sur réservation, uniquement pour les joueurs et membres du comité, anciens et actuels, a rassemblé 200 personnes à la salle des fêtes.

Félicitations !

Entouré de ses enfants et petits enfants, Charles HENNEQUIN a fêté ses 90 ans



50 ans de mariage de M. et Mme BASSAN



Inauguration
de la
fête patronale

Communions

L'église d'Argancy a accueilli de nombreux fidèles, parents et amis pour célébrer la première communion de huit enfants d'Argancy : Victoria CHOPPÉ, Maxine FUCHS, Lucie MARCHANDÉ, Mathilde PANTER, Paul PUPPIN, Tom RENOUF, Carla TRIBET, Nicolas WOLFINGER et un enfant de Malroy Jules ISTRIA.

La messe était célébrée par l'abbé Philippe-Marie KONTZLER. Depuis octobre, les enfants avaient été préparés par Marie-Paule HENNEQUIN, Béatrice LAGACHE et Josyane THIAVILLE.



Notre paroisse accueille un nouveau prêtre



Dimanche 26 juin, l'abbé Philippe-Marie KONTZLER faisait ses adieux à la Communauté de Paroisses. Depuis le 1^{er} Juillet, c'est l'abbé Luc BARRÉ qui est « l'administrateur » de la Communauté de Paroisses Anne de Méjanès. Il est le prêtre référent pour une année, il demeure toujours le curé-modérateur de la communauté Jean Martin MOYÉ de Vigy.

« C'est avec Joseph STRICHER, Frère Dominique SAVIO, prêtre et Frère Jean-Baptiste, nouveau diacre de la communauté des Missionnaires de l'Amour de Jésus à Argancy que ensemble nous assurerons le service des messes, baptêmes, mariages et funérailles. D'autres prêtres aideront plus ponctuellement. Mais n'oublions pas que la vie de l'Eglise ne se résume pas au culte. Tout baptisé se doit de vivre la triple mission de son baptême : l'approfondissement de sa foi, la prière (et la participation à l'Eucharistie) et le service des autres (et des plus petits en priorité). Avec l'Equipe d'Animation Pastorale (E A P) nous verrons comment continuer à mettre en œuvre cette triple mission de l'Eglise. Bonne rentrée à tous. »

Travaux d'été



Elisa OSSWALD - Maxime SCHMITT



Jordan THOMAS – Jonathan GENSON
Lauriane BERSON



Floriane HALLER



Comme chaque année, la municipalité a embauché des jeunes de la commune pour effectuer des travaux divers pendant les vacances. Tâches administratives, peinture, arrosage, nettoyage, ils n'ont pas eu le temps de s'ennuyer !

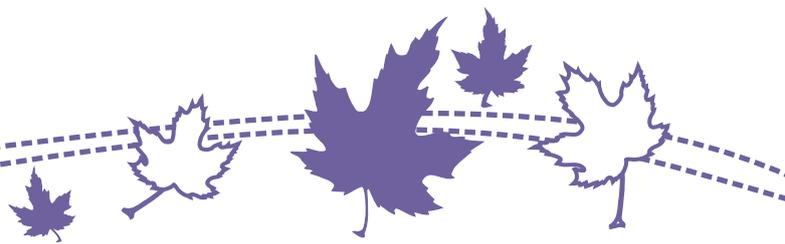


Camille LOISEAU



Lucas PROU





Fête de l'école maternelle



Animation peu habituelle dans l'école maternelle

Parents, grands-parents et familles ont été invités par les classes à assister à leur spectacle autour de l'Afrique. Celui-ci termine une année scolaire très riche. De nombreuses répétitions ont été nécessaires pour mettre au point danses et chants divers. Quelle surprise également quand les petits sont allés chercher leurs parents pour danser ensemble dans une joyeuse atmosphère. Un immense barbecue suivi de jeux par équipes (composées obligatoirement d'un élève et d'un parent) préparés par les parents d'élèves ont agrémenté l'après-midi entrecoupé par le tirage de la tombola au succès éprouvé.



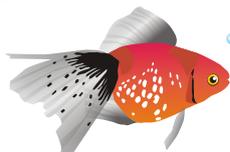
Circonscription de Metz Saint-Vincent / Ecole d'Argancy
Piscine de Mazières-les-Metz

BREVET DE NATATION



Décerné à _____

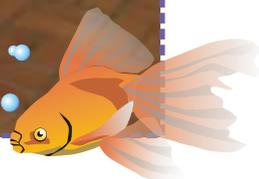
Période : février à juin 2013



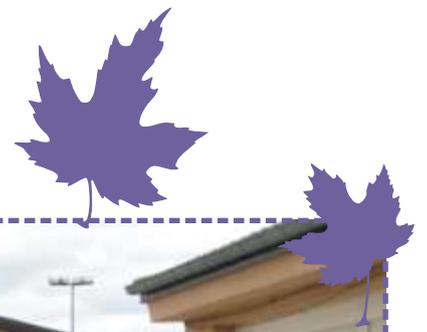
Les élèves de l'école ont reçu leur brevet de natation à l'issue de leur cycle de travail à la piscine.

Félicitations !

Comme des poissons dans l'eau !

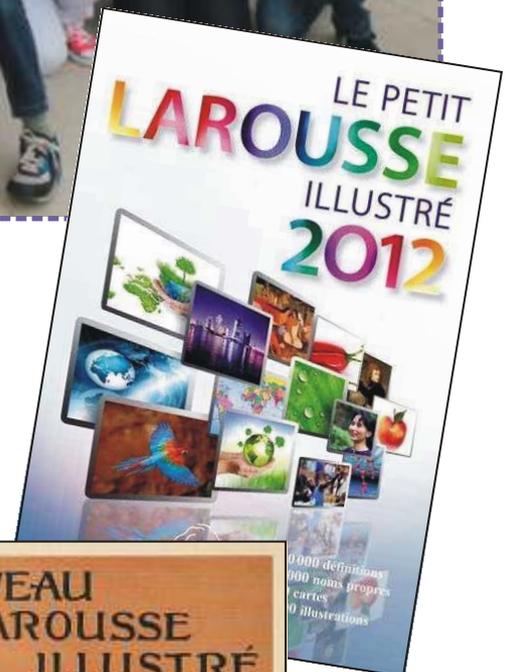
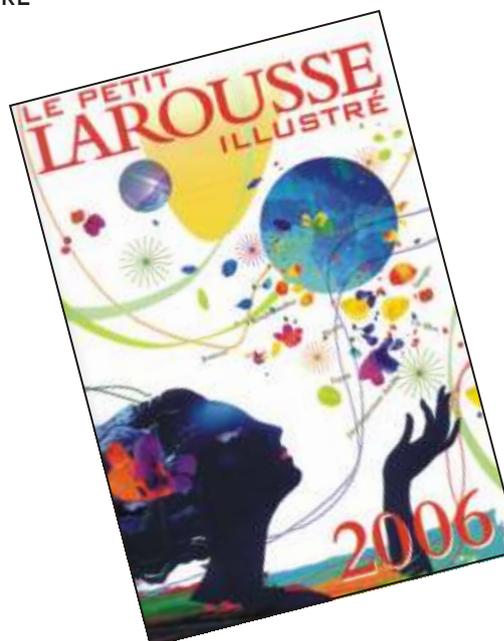


Remise des dictionnaires



Les élèves de CM2 de Mme GOBET-BECARD ont reçu du conseil municipal, pour leur passage en 6^{ème}, **le Petit Larousse Illustré**.
Toutes nos félicitations et nos vœux de réussite dans cette nouvelle aventure.

Claire ARNOULD
Gaëlle BARZIC
Julia BLANCHET
Evann BONNAVENTURE
Laurine CAPPON
Simon COZETTE
Axelle EGNER
Alessia GURNARI
Baptiste JOIE
Louise JUPILLAT
Nathan LEDRICH
Claire LEONARD
Léa LINDER
Elliot MARCHAL
Victor MENDES
Valentin PAWLAK
Auriane PERNET
Yannis PETIT
Maëlle PETRY
Antonin PROU
Emilien RAJSEL
Laura VOINÇON





Sur les traces du passé, dans le Périgord Noir

Les élèves des classes de Mme JURET et Mme GOBET-BÉCART se sont rendus une semaine dans le Périgord Noir au mois de juin.

Ils ont pu découvrir les lieux d'habitations des hommes préhistoriques, leurs habitudes et les techniques qu'ils utilisaient pour décorer leurs grottes. Ils ont ainsi notamment visité la grotte de Lascaux (enfin sa reproduction), sont partis à la découverte des châteaux du Moyen-Age, Caltelnaud et Commarque et de la ville de Sarlat qui a su conserver intacte sa partie historique.

Cette semaine a été l'occasion de pratiquer diverses activités artistiques : tempera à l'oeuf, calligraphie à la plume d'oie et art pariétal (dessins sur pierre).

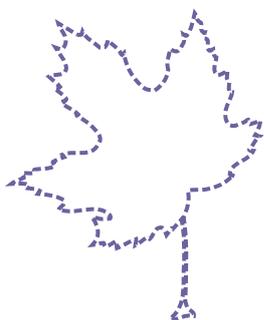
Les élèves ont énormément apprécié cette semaine passée à Daglan. Ils ont vécu dans un superbe cadre et les visites comme les ateliers artistiques les ont particulièrement intéressés.



Anaïs et Vincent quittent l'école



La municipalité a remercié Anaïs CHIELINI qui a eu la charge des petits et moyens à la maternelle et Vincent ROUBER qui a enseigné aux CE1/CE2 cette année. Le maire Patrick ROZAIRE a tenu à rappeler que « les enseignants doivent être aidés et je crois qu'il est de la responsabilité de la commune et du maire de s'associer à cette démarche éducative dans l'intérêt des enfants mais aussi des habitants. L'école et son environnement sont des lieux de rencontres et d'échanges très importants pour nos villages. Nous continuerons à encourager l'école notamment la dotation de rentrée en matériel et les sorties. »



Rentrée des classes



Les petits accueillis à la maternelle

L'effectif des enfants en maternelle est de cinquante-trois. Anne DORN et Aline FAYS ont la charge de 31 petits et moyens, Laurence SELLES directrice, celle de 27 moyens et grands, Laurence KMIECIK et Françoise NOËL aides-maternelles complètent l'équipe pédagogique.



Ecole élémentaire

L'école élémentaire accueille cette année 82 enfants. Christine GOBET-BÉCART en assure la direction avec la charge d'un CM1/CM2 de 21 élèves, Annie JURET une CE2/CM1 de 21 enfants, Valérie SCHMITT-CHARLIER un CE1/CE2 de 20 élèves et Rachel THOMAS-RENOUF un CP/CE1 de 20 élèves. Anaïs CHIPELLINI assure la décharge de la directrice.



Répartition des classes

Ecole maternelle

- **Classe des petits/moyens : 31 élèves**
15 petits et 16 moyens
- **Classe des moyens grands : 27 élèves**
4 moyens et 23 grands
-

Ecole élémentaire

- **Classe des CP/CE1 : 20 élèves**
15 CP et 5 CE1
- **Classe des CE1/CE2 : 21 élèves**
15 CE1 et 6 CE2
- **Classe des CE2/CM1 : 20 élèves**
7 CE2 et 13 CM1
- **Classe des CM1/CM2 : 21 élèves**
9 CM1 et 12 CM2

Les dates à retenir

Troc aux plantes d'automne

Pour la troisième année consécutive, la municipalité d'Argancy, en partenariat avec les membres du jury des maisons fleuries, organise un troc aux plantes d'automne vendredi 21 octobre de 17 H à 19 h (l'horaire a été choisi pour permettre à chacun d'y participer) à la salle des fêtes d'Argancy. Même si vous n'avez rien à échanger ou à donner vous serez les bienvenus et vous repartirez avec des plantes de votre choix sans oublier de précieux conseils et idées qu'apporte cette rencontre entre amoureux de jardins.



Concours des maisons fleuries



Comme chaque année, la municipalité d'Argancy organise un concours des maisons fleuries. Un jury de 9 personnes a parcouru de juillet à septembre, les rues des 3 villages. La municipalité remercie les personnes pour le travail fourni afin d'embellir notre environnement.

Le jury se réunira en octobre afin de choisir les gagnants du concours.

Brioche de l'amitié

Cette année, l'opération des brioches de l'amitié sera pilotée par l'Association Familles Rurales

La vente des brioches permet d'aider l'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) d'Amnéville. Elle s'effectuera les 7, 8 et 9 octobre 2011. Merci de leur faire bon accueil.

Messes

Octobre

Samedi 1^{er}	18H00 Argancy
Dimanche 2	10H00 Flévy
Samedi 8	18H00 Trémery
Dimanche 9	10H00 Ennery
Samedi 15	18H00 Ay/Moselle
Dimanche 16	10H00 Chailly
Samedi 22	18H00 Malroy
Dimanche 23	10H00 Trémery
Samedi 29	18H00 Flévy
Dimanche 30	10H00 Ennery

Novembre

Mardi 1^{er}	10H00 Argancy
Mercredi 2	20H00 Trémery
Samedi 5	18H00 Chailly
Dimanche 6	10H00 Malroy
Vendredi 11	10h30 Chailly
Samedi 12	18H00 Ennery
Dimanche 13	10H00 Flévy
Samedi 19	18H00 Argancy
Dimanche 20	10H00 Trémery
Samedi 26	18H00 Chailly
Dimanche 27	10H00 Ay/moselle

Décembre

Samedi 3	18H00 Ay/Moselle
Dimanche 4	10H00 Malroy
Samedi 10	18H00 Flévy
Dimanche 11	10H00 Ennery
Samedi 17	18H00 Trémery
Dimanche 18	10H00 Argancy
Samedi 24	18H00 Ay/moselle (messe des enfants) 23H00 Argancy
Dimanche 25	10H00 Ennery

Janvier

Dimanche 1er	11H00 Chailly
--------------	---------------

Les dates à retenir

Animation à la bibliothèque

Graines et Cailloux : la voix du Blizzard

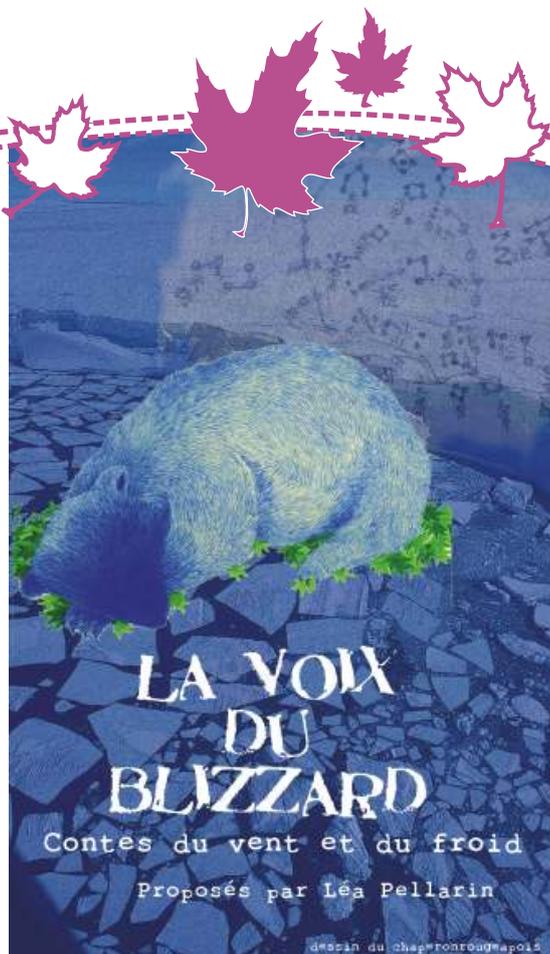
Durée : 45 minutes

Dans ces pays où le froid est éternel, où la neige étend sa blancheur à perte de vue, le nez en l'air, la bouche ouverte, laissez les flocons poser sur votre langue. Des histoires alors se mettent à tourbillonner, et il suffit d'un « il était une fois le grand froid » pour leur donner naissance. Dame Hiver paraît alors et de son souffle glacé murmure aux oreilles rougies des contes d'ici et de là-bas, rencontre d'êtres du Grand Nord et de magies glacées. »

Histoires glacées du grand nord, contes Inuits Scandinaves... Pour tout public.

**Mercredi 23 novembre à 16H à
la bibliothèque d'Argancy**

Venez nombreux écouter ce conte !



Repas des anciens

Le repas traditionnel réservé aux personnes de 60 ans et plus, aura lieu le dimanche 4 décembre 2011.

Si votre conjoint ou conjointe n'a pas 60 ans, il pourra bien évidemment vous accompagner au repas. Rendez-vous à midi à la Salle des Fêtes « Gérard ROZAIRE » pour y passer un agréable après-midi en compagnie de l'orchestre « TENUE DE SOIREE » qui saura s'adapter à tous vos désirs musicaux, et vous laissera des intermèdes de calme pour que vous puissiez discuter avec vos amis et voisins de table.

Début novembre, une invitation vous sera envoyée. Merci de répondre pour le 20 novembre 2011. Pour les jours de fermeture de la Mairie, une boîte aux lettres extérieure près de la porte d'entrée est à votre disposition.

Pour ceux qui ne pourront malheureusement pas assister à notre repas de fin d'année, nous prévoyons une compensation qui, nous l'espérons, vous fera oublier votre absence à cet après-midi de fête villageoise.

La salle sera décorée par notre fidèle équipe de bénévoles qui mettra tout en œuvre pour vous accueillir dans un lieu festif et agréable.

Bonne humeur et détente seront de rigueur.



Saint Nicolas

ST NICOLAS le mardi 6 décembre 2011

Comme les années précédentes, St Nicolas se rendra à l'école maternelle dans l'après-midi pour remettre aux enfants des friandises et un cadeau offerts par la Municipalité.

Afin de perpétuer au mieux cette tradition, la Directrice de l'école maternelle organisera une séance de cinéma avant l'arrivée de « l'illustre personnage » tant attendu par les petits.

A l'école primaire et en accord avec la Directrice pour l'horaire de distribution, M. Le Maire ou un Adjoint accompagné de membres du Comité de Gestion, se rendront dans chaque classe avec St Nicolas, pour distribuer aux enfants les sachets de bonbons et un cadeau en complément.

Les collégiens (public ou privé) nés entre 1997 et 2000, et habitant la commune, pourront se présenter en mairie à partir du mercredi 7 décembre jusqu'au 30 décembre 2011 afin d'y retirer un billet de cinéma à utiliser au Kinépolis de St Julien les Metz.

Généreuses plantations

Malgré un été pluvieux, les jardiniers ont réussi à apporter des couleurs à la ville grâce à des massifs lumineux et harmonieux, comme ici place Anne de Méjanès.

Plantes de structures :

- Arundo donax variegata
- Helianthus
- Papyrus du nil
- Pennisetum setaceum
- Ipomée batatas
- Surfinia bleu
- Colocasia 'black magic'
- Chou autoro
- Bananier

Plantes hautes :

- Canna
- Dahlia mélodie dixie
- Verveine bonariensis
- Cleome rose

Plantes basses :

- Ageratum houstonianum field
- Cinéraire maritime
- Laurentia
- Coleus
- Dahlia nain rose
- Clerodendron ugades
- Verbena white
- Osteospermum violet
- Zinnia profusion
- Impatiens blanches

Plantes moyennes :

- Dahlia galley art fair
- Cleome seniorita rosalita
- Anisodontha capensis
- Salvia mystic spire
- Dahlia art nouveau





Aménagement des étangs : la zone des gravières est classée « Espace Naturel Sensible »

En 2009, la commune a lancé une étude écologique qui portait sur un ensemble de 4 plans d'eau, dont les gravières « Epinoche » et « Chocolat ».

L'objectif de l'étude consistait à :

- recenser les espèces animales et végétales ;
- évaluer l'intérêt de préserver ces milieux, faune et flore ;
- élaborer un programme d'actions visant, d'une part à maintenir voire améliorer l'intérêt écologique du secteur et, d'autre part à développer des aménagements pédagogiques, par exemple d'observation et de reconnaissance des oiseaux.

Les conclusions de l'étude ont été présentées devant un comité de pilotage composé, entre autres, d'élus, des partenaires financiers (Conseil Général de la Moselle et Agence de l'Eau-Rhin-Meuse), des associations de

protection de la nature (Ligue de Protection des Oiseaux – LPO, association TORCOL).

L'étude a révélé qu'il s'agissait d'un site très intéressant, validant ainsi la démarche entreprise par la commune, qui mettait en évidence un intérêt écologique significatif. Les conclusions de cette étude ont conduit, pour une zone d'environ 10 ha à l'obtention du label Espace Naturel Sensible, dit ENS, reconnu par le Conseil Général.

Par ailleurs, un plan de gestion, d'aménagement et d'amélioration de ce site a été rédigé par le Bureau d'Études avec l'assistance des Services Techniques de la Mairie. Ce plan comporte une dizaine d'actions.

Exemple d'actions

Créer un espace pour les batraciens

La restauration d'une mare, afin de proposer un site d'accueil favorable aux batraciens (grenouilles, crapauds et tritons),



Triton ponctué, espèce qui pourrait coloniser la mare après restauration. (photo : ESOPÉ)

Protéger les espèces rares

La création d'un habitat pour un oiseau (déjà repéré aux abords du site), devenu aujourd'hui très rare en France, **la Rémiz penduline**, mais qui pourrait trouver sur l'ENS un lieu propice à sa reproduction.



La Rémiz penduline est un oiseau qui recherche un milieu constitué de saules arbustifs pour y suspendre son nid. Photo : J. Branciforti

Nouvelle réglementation pour la Zone des gravières

Cette partie de la Zone des Etangs dite « DES GRAVIERES » a été classée ENS (Espace Naturel Sensible).

Afin de valoriser et préserver cet endroit, véritable patrimoine naturel de la commune, la circulation est dorénavant réglementée selon un panneau déterminant les obligations des uns et des autres, posé à son entrée.



La préservation de la faune et la flore et la possibilité pour chacun de se promener en toute quiétude a motivé la réglementation mise en place.

NB : chaque ayant-droit (propriétaire ou locataire d'étangs, personnels devant intervenir sur site, etc...) peut se faire délivrer, sur simple demande en Mairie, un badge selon modèle reproduit ci-contre.

ZONE DE LOISIRS DES ETANGS D'ARGANCY

*Badge N° : _____

Délivré à (nom, prénom, adresse) :

M. _____

N° Immatriculation véhicule : _____

Etang Concerné : _____

Pièce justifiant la présence sur le site : (à préciser)** _____

Il est rappelé que tout stationnement est interdit sur l'espace public en dehors des parkings et des emplacements prévus à cet effet.

Argancy, le : _____

Cachet Mairie et signature

* Badge nominatif, non cessible

** Ex : carte de pêche, etc...

Validité : un an à compter de la date de délivrance

Contrôler les espèces invasives

On désigne sous le terme d'invasives, des espèces animales ou végétales, non présentes naturellement dans nos régions mais introduites par l'homme et qui prolifèrent causant d'importants désordres dans nos écosystèmes.

Ces espèces, présentes pour certaines en abondance sur la zone, vont faire l'objet d'interventions actives pour empêcher leur prolifération.



Illustration d'un massif de Renouée du Japon, en pleine expansion sur l'ENS. Photo : ESOPE

Afin de mener à bien ces actions, une première tranche de travaux a été initiée en août 2011. L'entreprise SAS Bertrand a été retenue et travaille depuis la fin août sur le site.

Ces travaux contribueront à l'amélioration et à la mise en valeur de la qualité écologique de l'ENS et seront d'autant plus bénéfiques si chacun respecte cet environnement, ainsi que la faune et la flore qui s'y trouvent.

Pour en savoir plus

Une réunion publique sera organisée cet automne ; le maître d'œuvre des travaux vous présentera de manière plus détaillée le projet et vous pourrez poser toutes vos questions.



Arrêté municipal pour la zone des gravières

Arrêté du Maire N° 49/2011

Arrêté de circulation

En date du 08 septembre 2011

Le Maire de la Commune d'ARGANCY,

VU le Code de l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-4,
VU le Code de la route,

Considérant qu'aux termes de l'articles L.2213-4 du code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules à moteur afin d'assurer la protection des espaces naturels particulièrement sensibles de la commune, constitués par :

L'ensemble de la zone des gravières, y inclus la zone classée ENS,

Considérant que la circulation des véhicules motorisés et la traversée du territoire communal ne s'en trouveront pas empêchées par ailleurs, compte tenu des autres voies existantes ouvertes à la circulation,

Arrêté

Article 1 : La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur l'ensemble de la zone des gravières, y inclus la zone classée ENS.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés :

- Pour remplir une mission de service public ;
- A des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels desservis et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions fixées à l'article 3 ;
- Par les propriétaires et leurs ayants droit circulant à des fins privées sur leur propriété et qui ont été autorisés à circuler dans les conditions fixées à l'article 3.

Article 3 : Les demandes d'autorisations mentionnées à l'article 2 sont à déposer à la mairie par le propriétaire du ou des véhicules à moteur concernés. Cette demande doit comporter :

- Le nom et l'adresse du demandeur ;
- Le numéro d'immatriculation et le type du ou des véhicule(s) concerné(s) ;
- Le nom ou les références des voies concernées par la demande de dérogation.

Article 4 : Les autorisations délivrées par le maire devront figurer de façon visible à l'avant de chaque véhicule.

Article 5 : L'interdiction d'accès aux voies ou portions de voies mentionnées à l'article 1^{er} sera matérialisée par un panneau à l'entrée de la zone des gravières.

Article 6 : Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R. 362-1 du code de l'environnement, à savoir :

- Une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe (jusqu'à 1 500 €) ;
- Une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule.

Article 7 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 9 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de Metz ;
- M. le chef de brigade de la gendarmerie de Vigy et à la Police Municipale.

Fait à Argancy, le 08 septembre 2011

Patrick ROZAIRE
Maire d'ARGANCY

Danger : le gazon coupé est toxique pour les animaux !

Pourquoi les coupes de gazons sont-elles toxiques pour les animaux?

1^{ère} cause de mortalité : l'asphyxie

Quand les animaux ingèrent de l'herbe coupée, celle-ci fermente rapidement dans l'estomac et produit une grande quantité de méthane. De plus, cette herbe crée des bouchons dans l'œsophage, empêchant ainsi le gaz de s'évacuer naturellement. Piégé, le gaz s'accumule et provoque une énorme compression sur les poumons. L'animal meurt en quelques heures, asphyxié.



2^{ème} cause de mortalité : l'intoxication

La décomposition de l'herbe de tonte génère une prolifération de bactéries qui provoquent une intoxication alimentaire. Enfin, dans nos jardins il existe de nombreuses espèces de plantes, toxiques pour les vaches et les chevaux. Or, il n'est pas rare que des feuilles ou des débris de ces plantes se retrouvent dans les coupes de gazon. Elles peuvent alors provoquer un empoisonnement.

C'est pourquoi, il ne faut jamais déverser les coupes de gazons dans les prés. Elles sont toxiques et dangereuses pour la santé des vaches, chèvres et chevaux.

Ramassage des ordures ménagères

Que faire de ces sacs poubelles qui, par manque de place, ne rentrent plus dans le conteneur le jour du ramassage ?

Cette question nous a été posée récemment. Après nous être renseignés auprès de la Communauté de Communes, collectivité qui gère le ramassage des ordures ménagères, il nous a été répondu ceci :



« Conformément à la réglementation et pour des raisons de sécurité, seuls les déchets présentés en bacs seront collectés.

Les bacs sont dimensionnés selon des ratios nationaux et adaptés à la production des foyers en fonction du nombre d'occupants (bac 120L ou 240L). Dans le cas de fortes productions, il appartient aux personnes concernées de présenter les déchets lors de plusieurs collectes, mais surtout d'anticiper en limitant les quantités et en triant.

Les cartons présentés en dehors des bacs ne sont également plus collectés.

Les gros cartons qui ne peuvent être présentés dans le bac bleu doivent être déposés en déchetterie.»

Si vous pensez être dans des cas similaires, lors de manifestations particulièrement importantes, il est bon d'appeler directement la société SITA au 03 87 75 90 21, pour la mise à disposition de bacs spécifiques.

Elle se chargera de vous guider dans le bon choix, car la solution n'est pas de laisser les déchets sur les trottoirs ou d'aller les déposer dans la nature.

Nous comptons tous sur votre civisme et votre bon vouloir afin de traiter le problème des déchets de la meilleure des façons sur notre territoire.

Vos lunettes ont du coeur

C'est le slogan de l'Association MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE.

Cette Association, parrainée par tous les LIONS CLUBS DE FRANCE exerce, dans le cadre de ses activités d'aide aux populations pauvres des pays ou régions dits «en développement », une activité de « Recyclage de lunettes ».

Il faut savoir que les millions de Français porteurs de lunettes abandonnent, pour diverses raisons, celles qu'ils ont portées, mais que, d'un autre côté, des populations entières, qui ont besoin de lunettes, n'ont aucune possibilité financière de les acquérir.

Grâce à son atelier du Havre, MEDICO LCF recycle 700 000 paires par an qu'il faut trier, laver, étalonner, classer, emballer et finalement expédier.

Elles sont distribuées sous contrôle dans les pays en développement par le canal des LIONS CLUBS ou de toute autre organisation donnant des garanties de distribution avec le maximum de sécurité.

Où déposer vos lunettes

L'équipe municipale a décidé de s'associer à cette initiative et vous propose de déposer vos paires de lunettes de vue inutilisées aux endroits suivants :

- Mairie d'ARGANCY
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire

En cas d'impossibilité de déplacement, sur simple appel en mairie, un conseiller municipal viendra les récupérer directement à votre domicile

LE RECYCLAGE DES LUNETTES ne coûte rien aux donateurs, mais c'est un service inestimable rendu aux bénéficiaires.



Aides à l'isolation des maisons

Suite à la réalisation par la Communauté de Communes de la thermographie aérienne, il est apparu qu'il y avait, dans nos communes, un réel besoin en travaux d'isolation.

C'est pourquoi, le conseil communautaire a mis en place des aides financières pour les propriétaires occupants afin d'effectuer les travaux d'isolation thermique des toitures et des menuiseries extérieures.

Prendre contact avec Mme HEIDT : 03 87 51 40 51

Police Municipale

Jusqu'au 21 février 2011, avant le départ de la commune de FLEVY de l'intercommunalité « Police Municipale », l'ensemble du service de Police Municipale devait effectuer 33h30mn hebdomadaires au bénéfice de la commune d'ARGANCY, soit 01h00/agent et par jour.

Depuis le 22 février 2011, après le départ de la commune de FLEVY, la nouvelle convention qui est appliquée stipule 37 h hebdomadaires au profit de la commune d'ARGANCY.

Ceci représente 01h10/agent et par jour.

Dans ces heures allouées à la commune d'ARGANCY, diverses missions sont effectuées : surveillance générale, contrôle vitesse, contrôle de la circulation, surveillance des maisons inoccupées, surveillances des entrées et sorties d'école etc.....

Nonobstant ces dispositions nouvelles, les interventions priment sur les heures à réaliser dans chaque commune.





Objets perdus, objets retrouvés... en mairie!

Régulièrement, des habitants de la commune récupèrent les objets perdus sur la voie publique.

Parfois insolites, chaussures, doudous... mais aussi porte-feuilles, clés, téléphones, vêtements, gants... Ces objets attendent leurs propriétaires en mairie.

Risques majeurs

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est à votre disposition pour une consultation en mairie.

Ce dossier a pour mission d'informer et de sensibiliser la population sur les trois risques majeurs qui concernent la commune.

- un risque naturel : inondations
- un risque industriel
- un risque dit « technologique » : transport de matières dangereuses

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est un devoir civique et une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011.

Les demandes doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Toutefois, en cas de problème pour se déplacer, une tierce personne mandatée peut se charger de la démarche. Celle-ci peut également se faire par courrier.

Les inscriptions déposées en 2011 permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2012.

Attention, les inscriptions sur les listes électorales ne sont pas automatiques!

- Tous les français majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur les listes ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription.
- Les jeunes français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 doivent s'inscrire avant le 31 décembre 2011.
- Les ressortissants des autres états membres de l'Union Européenne, peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, à cette même date.
- Les électeurs ayant changé de domicile dans la commune, doivent faire connaître leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils sont désormais rattachés.

Conciliateur de Justice

M. GUIDAT, Conciliateur de Justice tient sa permanence en mairie de Vigy le 1^{er} mercredi de chaque mois de 8h30 à 10h30.

Le Conciliateur de Justice a pour mission de trouver une solution amiable entre deux parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties.

Domaines d'intervention :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il n'est pas possible d'y recourir en matière d'état civil, et de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au Médiateur de la République).

Le Conciliateur de Justice est bénévole. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel.

Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.



Permanences médicales



Dr JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUS

2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT

7, avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY/MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Octobre

1	S	Thérèse	Henlé
2	D	Léger	
3	L	Gérard	Joie
4	M	François d'As.	
5	M	Fleur	
6	J	Bruno	
7	V	Serge	
8	S	Pélagie	
9	D	Denis	
10	L	Ghislain	Landmann
11	M	Firmin	
12	M	Wilfried	
13	J	Géraud	
14	V	Juste	
15	S	Thérèse d'Avila	
16	D	Edwige	
17	L	Baudouin	Valance
18	M	Luc	
19	M	René	
20	J	Adeline	
21	V	Céline	
22	S	Elodie	
23	D	Bienvenue	
24	L	Florentin	Chudzy
25	M	Daria	
26	M	Dimitri	
27	J	Emeline	
28	V	Simon	
29	S	Narcisse	
30	D	Bienvenue	
31	L	Quentin	

Novembre

1	M	Toussaint	Joie
2	M	Défunts	
3	J	Hubert	
4	V	Charles	
5	S	Sylvie	
6	D	Bertille	
7	L	Carine	Dumont
8	M	Geoffrey	
9	M	Théodore	
10	J	Léon	
11	V	Armistice 1918	
12	S	Christian	
13	D	Brice	
14	L	Sidonie	Henlé
15	M	Albert	
16	M	Marguerite	
17	J	Elisabeth	
18	V	Aude	
19	S	Tanguy	
20	D	Christ Roi	
21	L	Prés. de Marie	Joie
22	M	Cécile	
23	M	Clément	
24	J	Flora	
25	V	Catherine	
26	S	Delphine	
27	D	Avent	
28	L	Jacques	Valance
29	M	Saturnin	
30	M	André	

Décembre

1	J	Florence	Valance
2	V	Viviane	
3	S	François Xavier	
4	D	Barbara	
5	L	Gérald	Chudzy
6	M	Nicolas	
7	M	Ambroise	
8	J	Imm. Conception	
9	V	P. Fourier	
10	S	Romarc	
11	D	Daniel	
12	L	Jeanne	Henlé
13	M	Lucie	
14	M	Odile	
15	J	Ninon	
16	V	Alice	
17	S	Judicaël	
18	D	Gatien	
19	L	Urbain	Landmann
20	M	Théophile	
21	M	Pierre	
22	J	Françoise-Xavière	
23	V	Armand	
24	S	Adèle	
25	D	Noël	
26	L	Etienne	Valance
27	M	Jean l'Apôtre	
28	M	Innocents	
29	J	David	
30	V	Sainte Famille	
31	S	Sylvestre	



Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange
Secteur Thionville sud

Tél.: 03 87 58 53 00
Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :
Pompiers
Samu
Police

Tél.: 03 82 85 26 26
Tél.: 18
Tél.: 15
Tél.: 17

Naissances

Elisa MARTH née le 23/06/2011

Jules WILHELMY né le 08/07/2011

Lou VIGNEULLE née le 07/08/2011

Mariage

Denis HENTZ et Aurélie RITZ

Le 30 juillet 2011

Décès

Monique HUMBERT décédée le 23 juillet 2011

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2011.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Comment recevoir Argancy 2011 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Dates arrêtées le 20 septembre 2011



Manifestations du trimestre

02 octobre	Moules frites	- USA
15 octobre	Représentation théâtre adultes	- AFR
	Dernier filet garni	- Argancy Pétangue
21 octobre	Troc aux plantes	- Municipalité
13 novembre	Représentation théâtre FRASP	- AFR
18 novembre	AG TENNIS	- Tennis club d'argancy
04 décembre	Repas des anciens	- Municipalité
06 décembre	Visite de Saint-Nicolas à l'école	- Municipalité
10 décembre	Remise des prix maisons fleuries	- Municipalité

Centre aéré des vacances de la Toussaint
du 24 au 28 octobre
Familles Rurales

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net